

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 10 Messidor, an V.

(Mercredi 28 Juin 1797).

Etablissement d'une société d'instruction publique à Venise. — Formation d'une garde nationale dans cette ville. — Rassemblement d'un corps de Polonois dans la Moldavie et la Valachie, afin d'opérer une nouvelle révolution dans leur patrie. — Lettre pastorale publiée par l'évêque de Gènes. — Reflexions sur la manie de tout républicaniser, de tout municipaliser.

Les souscripteurs qui ne veulent point éprouver d'interruption dans l'expédition des NOUVELLES POLITIQUES, sont instamment priés de renouveler leur abonnement un peu avant l'expiration, et de s'adresser directement au bureau, rue des Moulins, n^o. 500. Les voies intermédiaires entraînent nécessairement des lenteurs, et peuvent occasionner des méprises désagréables aux abonnés.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Bologne, le 30 mai.

Le comité central de la république cispadane a reçu du général Buonaparte l'ordre d'installer en 48 heures les administrations départementales. En conséquence, ce comité a publié une proclamation par laquelle il enjoint aux nouvelles autorités de la république cispadane, tant administratives que judiciaires, de tenir leur première séance vendredi 2 juin, après avoir été installées par les commissaires du comité, selon les instructions qu'ils auront reçues. Le comité a aussi organisé provisoirement le tribunal de cassation, composé de cinq membres; le cinquième a été tiré au sort parmi les substitués; leur résidence est fixée provisoirement à Ferrare. Il a choisi pour son commissaire auprès de ce tribunal le docteur Louis Sarti. — Il a élu aussi provisoirement, pour commissaires de la trésorerie nationale les citoyens Antoine Guilli, Onossi Muratori & Dominique Spinelli. — Le tribunal-criminel, jusqu'à ce qu'il y ait un nouveau code pénal, jugera d'après les lois existantes.

De Venise, le 3 juin.

Notre municipalité vient d'établir une société d'instruction publique, « pour instruire le peuple & exciter en lui l'énergie dont dépend le salut & la subordination aux lois, &c. ». Cette société a déjà tenu ses premières séances dans la salle dite des *Philharmoniques*.

Sur le rapport du comité de salut public, il a été défendu de renvoyer aucun domestique jusqu'au mois de

juillet prochain, excepté dans le cas d'infidélité. On a arrêté de changer le calendrier & les horloges; & de les régler suivant ceux des Français. Un autre décret abolit toute espèce de titres, auxquels on substituera les noms d'ami & de citoyen.

Nous apprenons par une proclamation que le général en chef doit bientôt venir en cette ville, & on se prépare à lui donner le spectacle d'évolutions militaires. Vingt mille citoyens doivent promptement s'inscrire pour former une garde patriotique. Les riches pourront s'équiper & s'armer à leurs frais; les pauvres seront armés & équipés au moyen de dons patriotiques, que recevra le comité militaire.

De Milan, le 8 juin.

On a planté, le 4 de ce mois, à Venise, l'arbre de la liberté. Il y a eu à cette occasion des fêtes patriotiques qui ont beaucoup augmenté l'enthousiasme du peuple. A la fin la municipalité a publiquement brûlé le fameux livre d'Or. La démolition des terribles prisons d'état, dites les *Plombs* & les *Puits*, avoit déjà fait une grande impression. La municipalité a ordonné d'en recueillir les faits relatifs à l'inquisition d'état, & d'en publier l'horrible histoire.

Les Vénitiens ne négligent rien pour prouver aux villes de Terre-Ferme qu'ils sont réellement démocratisés & qu'ils cherchent sincèrement à fraterniser avec elles. Le grand intérêt des Vénitiens est que leur ville soit le chef-lieu de la république, afin que les riches propriétaires en Terre-Ferme continuent à faire leur résidence à Venise, & pour conserver les avantages d'une capitale. Mais il est encore douteux que les habitans de la Terre-Ferme consentent à mettre le siège d'un gouvernement démocratique dans une ville insulaire & livrée depuis long-tems à la plus profonde corruption.

On voit, au reste, depuis une quinzaine de jours, beaucoup de changemens dans cette ville. Les nobles qui s'étoient d'abord emparés de la révolution, n'ont plus la même influence; le parti des démocrates gagne tous les jours une plus grande supériorité & va gouverner seul. Au reste, les troupes autrichiennes se sont avancées en grand nombre sur les frontières de la Dalmatie & du Frioul vénitien & paroissent vouloir occuper bientôt ces deux provinces.

De Gènes, le 12 juin.

La *junte* extraordinaire prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité de la ville. Elle vient d'organiser une garde provisoire très-nombreuse, dans laquelle sont entrés les citoyens de toutes les classes; elle a fait arrêter quelques émissaires, parmi lesquels deux nobles, qui excitoient de la fermentation en répandant des bruits allarmans, & qui enrôloient pour défendre le gouvernement.

L'archevêque a publié une pastorale, par laquelle il recommande à tous les fidèles de son diocèse, & particulièrement des deux vallées voisines de Gènes, d'être en garde contre ceux qui cherchent à les soulever, de les regarder comme leurs plus grands ennemis, & de se soumettre avec reconnaissance au nouveau gouvernement, qui assure la conservation de la religion catholique, la liberté & l'indépendance de la république. Les curés tiennent le même langage dans leurs prônes. Comme ils ont une grande influence sur l'esprit de la classe du peuple qu'on pourroit égarer, il y a tout lieu d'espérer que l'établissement du nouvel ordre de choses n'entraînera pas de crise ni de désordres.

AUTRICHE.

De Vienne, le 12 juin.

Suivant des avis officiels de la Gallicie, il s'est rassemblé dans la Moldavie & la Valachie un corps de polonais, dont le but seroit d'opérer une nouvelle révolution dans leur patrie, & d'y établir un gouvernement semblable à celui de la France. Ils cherchent, par leurs émissaires & par des écrits révolutionnaires, à mettre les habitans & sur-tout la noblesse dans leur parti; mais jusqu'à présent, ils n'y ont point réussi.

Un grand nombre de ces polonais est à cheval, la plupart porte un habit bleu, veste & culotte rouge, & un plumet tricolor. Malgré la conclusion de la paix, ils se flattent de l'assistance de leur compatriote le général Drombrowski, qui commande en Italie une légion polonoise.

HOLLANDE.

De la Haye, le 16 juin.

Notre expédition projetée prend actuellement une tournure très-sérieuse; déjà 18 bataillons d'infanterie, 2 de chasseurs, & plusieurs escadrons de hussards, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher le 20 de ce mois. L'artillerie s'assemble à Werdon, & à la fin du mois tout sera embarqué.

On dit que M. de Steenwick a refusé l'ambassade de Paris, & que M. Meyer y retournera.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 7 messidor.

Depuis un mois, il est entré dans le port d'Anvers quelques bâtimens neutres chargés de différentes sortes de marchandises dont le besoin se faisoit sentir dans ce pays. Les Hollandais continuent à employer toutes sortes de moyens & de ruses pour entraver la liberté de l'Escaut, en quoi ils réussissent fort bien. Il est certain qu'à cet égard le gouvernement actuel de la république batave a adopté les mêmes principes que l'ancien gouvernement.

Les militaires français, qui arrivent journellement en

cette ville, continuent à se signaler par des excès & des violences qui dé-honorent la cocarde tricolore & la forme républicain. Les assassinats & les vols de toute espèce sont les jeux d'un grand nombre de ces hommes le rebut des armées qui se sont couvertes de gloire. Les citoyens paisibles invoquent les autorités supérieures pour mettre un terme à des brigandages qui aigrissent l'esprit du peuple & font du nom de Français un objet de haine, tandis qu'il devroit être celui de l'affection de la concorde entre tous les peuples qui doivent vivre sous la même constitution.

FRANCE.

De Paris, le 9 messidor.

On se rappelle que dans la séance du conseil des anciens du 24 prairial, Crénieres, un des membres de ce conseil les plus estimables, laissa échapper à la tribune quelques expressions sévères qui parurent inculper ses collègues. Marboz, qui pouvoit s'en croire l'objet, voulut monter à la tribune pour provoquer une explication. La fermeté sage du président & la modération de Crénieres prévinrent un éclat qui eût pu causer du scandale. Cette scène a été racontée diversement dans les journaux. Marboz a fait distribuer un précis de ce qui s'est passé à cette séance. En réponse on a fait imprimer & distribuer aussi aux deux conseils une proclamation qui fut publiée, le 10 brumaire, au 2, en sa qualité de général, commandant alors la force révolutionnaire dans le département de l'Aveyron. Il y annonce aux habitans de ce département qu'il se contente, pour cette fois, de faire démolir ou brûler les habitations de ceux qu'il appelle les principaux chefs des brigands; mais il les prévient qu'au moindre mouvement, les communes entières seront détruites de fond en comble, sans distinction de personnes; que la vengeance nationale sera si terrible, que le souvenir en restera gravé dans la mémoire de leurs descendans. Si le représentant, à qui on impute cette atroce proclamation, ne l'a pas faite, il ne peut trop se hâter de désavouer. S'il a pu se rendre coupable d'un tel excès, il ne peut trop faire pour le réparer.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Georges Merry avoit relevé dans votre journal l'erreur de la *Clef du Cabinet*, qui avoit placé le Cap de Bonne-Espérance dans les environs de la Chine. Un autre journal, à propos de cet article, tombe également sur l'ignorance de son confrère; voici ses paroles: « Quand on donne de pareilles nouvelles, & qu'on ignore la géographie, il faut avoir sous les yeux une carte-monde pour ne pas confondre la pointe du sud de l'Amérique avec la partie sud est de l'Asie ». Cette correction me rappelle une scène d'un opéra comique de Vadé que j'ai vu dans ma jeunesse. Deux soldats ivres se disputent pour savoir s'il faut dire *j'avons* ou *nous ons*; après de longs débats, ils conviennent de s'en rapporter au capitaine qui leur dit gravement: *Vous êtes tous deux des bêtards, c'est vous qu'il faut dire.* L. N.

Sur la manie de tout républicaniser, de tout municipaliser autour de nous.

Lorsque l'exaltation presque générale dans les esprits fit naître la révolution française, beaucoup d'hommes de bonne foi, sacrifiant leurs intérêts personnels à la justice & leurs passions à la vertu

se dévoient ce placables, & sui
ils crurent ferm
des principes cor
l'amour de la pa
des loix contre l
l'intrigante & to
roit bientôt tous
distinction aux c
le code criminel
& des châtimen
plus légers, sero
injustes d'ambiti
dans les finances
les campagnes &
avoit établi en p
renonçoit formel
& sage déclarati
peuples, l'amiti
nous donner le
rope. Combien
de lettres-de-ca
desiroit un code
chaînauds & inon
les propriétés on
tous les privilège
ont usurpé tous
que, débarrassés
au plus haut dé
révolutionnaires,
d'aurait ces sour
versé les tyrans
après avoir vain
taine par ses tri
de la paix, espè
législateurs libre
modération & d
cherement achè
sauces qui avoie
rions la sagesse
gouvernemens, d
allions poser les
dignes & justes i
de honte & de
parent de loix i
inconcevable, ce
lutionnaire, qui
jamais; le génie
administration i
extérieure; & l
est forcé de nou
nivers.
Il seroit possib
guerre est une vi
nos ennemis; l'a
nissoit à Vienne;
par de grands
& Buonaparte,
à comble & d'apa
lant pénétrer ju
ait favorisé des
qui, pendant sa
danger derrière
qu'on attend de
nous avons dépo
vous offrir en
descendre jusqu
souvelemens, po
Pourquoi mettre
de nos bayonnes
avec liberté? Po
avoir si long-tes
voulons être cor
& d'indépendanc
dépendans, pour
leur nommer im
généraux? Pour
des gouvernemen
pas par des dém
qu'un paëil syst
tice; qu'il justifi

se dévouerent courageusement à la haine d'une foule d'ennemis implacables, & suivirent avec zèle les nouveaux apôtres de la liberté. Ils crurent fermement que la guerre qui alloit s'élever seroit celle des principes contre les préjugés, de la morale contre l'intrigue, de l'amour de la patrie contre l'amour des richesses & des privilèges, des loix contre l'arbitraire, & de la douce & sage philantropie contre l'intrigante & tortueuse politique. Ils espérèrent que la France verroit bientôt tous les citoyens jugés par les mêmes loix, promus sans distinction aux emplois dont leur mérite les rendroit dignes; que le code criminel adouci offrirait une protection certaine à l'innocente & des châtimens proportionnés à tous les crimes; que les impôts, plus légers, seroient également répartis; & que jamais des guerres injustes d'ambition & de vanité ne viendroient porter le désordre dans les finances, la langueur dans le commerce, la stérilité dans les campagnes & le deuil dans les familles. L'Assemblée constituante avoit établi en principe que la France, contenue de ses limites, renouvelleroit formellement à tout projet de conquête; & cette noble & sage déclaration suffisoit pour nous assurer les vœux de tous les peuples, l'amitié de tous les gouvernemens pacifiques, & pour nous donner le rôle glorieux d'arbitres & de pacificateurs de l'Europe. Combien ce doux espoir a été déçu! On ne vouloit plus de lettres-de-cachet, & la France s'est hérissée de bastilles; on desiroit un code criminel humain, la république a été couverte d'échafauds & inondée de sang; on vouloit des impôts modérés, toutes les propriétés ont été violées, envahies, dilapidées; on avoit détruit tous les privilèges, les jacobins ont formé de nouvelles castes qui ont usurpé tous les pouvoirs. Le commerce & l'agriculture croyoient que, débarrassés de leurs antiques entraves, ils alloient être portés au plus haut degré de prospérité; les taxes, les procusuls, les loix révolutionnaires, les assignats, les agioteurs, ont desséché & presque détruit ces sources de la richesse nationale. Enfin, après avoir renversé les tyrans révolutionnaires & pros crit leur infernal système, après avoir vainu tous les rois ligus contre nous, la France, certaine par ses triomphes de pouvoir dicter à l'Europe les conditions de la paix, espérait encore que son gouvernement, surveillé par des législateurs librement élus, alloit revenir aux vrais principes de la modération & de la justice, qu'il nous feroit jouir d'un bonheur si cherement acheté; qu'ayant condamné avec tant de raison les puissances qui avoient voulu se mêler de notre constitution, nous aurions la sagesse de ne nous point immiscer dans les affaires des autres gouvernemens, & que, profitant de la lassitude de l'Europe, nous allions poser les bases d'une paix solide, en nous contentant de modestes & justes indemnités, & en ne laissant à personne de ces sujets de honte & de ressentimens, qui changent la paix en trêve & préparent de loin de terribles vengeances. Eh bien! par une fatalité inconcevable, cette espérance est encore trompée; notre dé lire révolutionnaire, qui se calme au-dedans, nous agite au-dehors plus que jamais; le génie du jacobinisme, en abandonnant les rênes de notre administration intérieure, paroit s'être emparé de notre politique extérieure; & l'on droit que, pour se consoler de la trêve qu'il est forcé de nous accorder, ils s'est décidé à bouleverser tout l'Univers.

Il seroit possible de nous excuser d'avoir envahi & pillé l'Italie; la guerre est une violation passagère des loix de la justice. L'opiniâtreté de nos ennemis; l'abondance des moyens pécuniaires que Londres fournissoit à Vienne; notre pénurie; la nécessité de mettre fin à la guerre par de grands efforts & d'éclatantes victoires; tout nous justifioit; & Buonaparte, à cet égard, par sa vaillance, son activité, son génie, a comblé & dépassé toutes nos espérances. On conceit aussi que voulant pénétrer jusqu'à Vienne, pour forcer l'empereur à la paix, il ait favorisé des insurrections qui auroient ses communications, & qui, pendant sa marche périlleuse & triomphante, ne laissent aucun danger derrière lui. Mais lorsque la paix a suivi la victoire; lorsqu'on attend de nous autant de franchise dans les négociations que nous avons déployé de valeur dans les combats; lorsque nous pouvons offrir en conquérans des compensations suffisantes; pourquoi descendre jusqu'à la plus méprisable fausseté? pourquoi exciter des soulèvemens, pour punir ensuite ceux contre qui nous les dirigeons? Pourquoi mettre en avant le vœu des peuples, lorsque la présence de nos bayonnettes leur ôte évidemment le pouvoir de l'exprimer avec liberté? Pourquoi renverser des gouvernemens neutres, après avoir si long-temps profité de leur neutralité? Pourquoi, si nous voulons être conquérans de ces peuples, leur parler de république & d'indépendance? Si nous voulons qu'ils soient républicains & indépendans, pourquoi leur parler en maître, leur donner des ordres, leur nommer impérativement des municipalités, des directeurs, des généraux? Pourquoi despotiser des hommes libres? Pourquoi tromper des gouvernemens foibles & pacifiques? Pourquoi marquer tous nos pas par des démolitions & des révolutions? Ne sentira-t-on jamais qu'un pareil système est aussi contraire à la politique qu'à la justice; qu'il justifie, en quelque sorte, tout ce qu'on a tenté, & ce

qu'on peut tenter encore pour bouleverser notre propre constitution; qu'il incite, qu'il agite tous les gouvernemens contre nous, & peut les porter à se rapprocher de nos ennemis; qu'il rend la paix que nous allons faire, incertaine; puisque les ressentimens qui alimentent la guerre vont devenir plus universels & plus violens qu'ils ne l'avoient été. Et si l'on veut être sourd à la voix de la justice, au langage de la modération, ne s'apercevra-t-on jamais qu'il n'est pas prudent aux Gaulois de ressusciter des Romains; qu'il n'est pas sage de donner à des voisins un mode d'existence qui excite tant d'énergie, qui crée en un instant de si fortes armées, & qui mène si rapidement à la victoire. Déjà les jacobins se vantent des forces qu'on leur prépare; déjà ils se glorifient de la nouvelle patrie qu'on leur fonde en Italie; déjà, comptant sur leurs nombreux partisans dans les provinces méridionales; ils affichent, avec autant de joie que d'imprudence, l'espoir de revenir ici la foudre à la main, de se ressaisir de leur affreux pouvoir, & d'immoler sans pitié les victimes dévouées à leur fureur infernale. Directoire! ouvrez les yeux, déchirez le bandeau des passions qui vous environnent; consultez la sagesse politique du nouveau collègue que le vœu public vous a donné; & suivant des conseils plus prudents, assurez votre existence & notre tranquillité, en laissant reposer l'univers que tourmentent depuis trop long-temps des sophistes sans expérience, des ambitieux sans frein, & des théories sans base. Nous nous sommes assez fait entendre, il est bien tems de nous faire aimer. X. X.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Session du 5 messidor.

L'administration du département de Lot & Garonne, dans une adresse au conseil, se justifie des inculpations dont elle a été l'objet relativement à l'affaire de la compagnie Dijon; il n'est pas vrai que la caisse du receveur de ce département ait été enlevée à main armée.

Cette adresse sera imprimée.

Lemarchand-Gomicourt a la parole & dit: « Citoyens représentans, avant-hier on vous a fait sentir la nécessité de remettre sous vos yeux le message du directoire exécutif, relatif aux sociétés populaires; aujourd'hui je viens prier le conseil de statuer sur un autre message du directoire, relatif à la destruction des loups: là, c'est une discussion qui intéressera les amis de l'ordre & du gouvernement; ici vous allez avoir à prononcer en faveur des moutons contre une race justement abhorrée, celle des loups.

Des renseignemens postérieurs à mon rapport ont instruit votre commission que ces animaux féroces commencent à donner de justes inquiétudes. Que voyant sans doute quelques moutons se réunir ils se croient autorisés à en faire autant; mais citoyens représentans, vous saurez protéger les porteurs de laine, & peut-être pour anéantir leurs ennemis adopterez-vous le projet de résolution que je représente à la discussion ».

Lemarchand-Gomicourt lit le projet tendant à ce qu'il soit accordé une prime de 50 liv. par tête de louve pleine, de 40 liv. par tête de loup & de 30 liv. par tête de louveteau.

Un membre convient de la nécessité de protéger les moutons contre les loups, qui ont fait de terribles ravages depuis quelques années, sur-tout les loups de montagne (ou rit); mais il trouve la prime proposée trop forte vu la situation du trésor public.

Le projet présenté par Lemarchand-Gomicourt est néanmoins adopté.

Malès fait un rapport, au nom d'une commission spéciale, sur les taxes révolutionnaires; il rappelle ces tems de désastres où la plus odieuse des tyrannies se jouoit

égalemeut de la propriété & de la vie des citoyens ; ceux qu'on n'égorgeoit pas, étoient dépouillés par les taxes les plus arbitraires ; on leur enlevoit jusqu'à leurs effets mobiliers.

Le rapporteur propose plusieurs projets de résolution portant en substance, 1°. que les effets, d'or, d'argent & autres, enlevés aux citoyens en vertu de taxes révolutionnaires, s'ils existent encore en nature, leur seront restitués ; que toute donation faite en faveur de la nation, depuis le premier juillet 1793, est abrogée.

Quant aux autres questions que ces taxes laissent à décider, comme les indemnités à accorder à ceux dont les effets n'existent plus, Malès en propose le renvoi à diverses commissions.

Le conseil ordonne l'impression de ce rapport & ajourne la discussion.

On reprend la discussion ajournée hier sur le projet de résolution relatif aux ordonnances & bons payables par les receveurs des départemens.

Cholet & un autre membre le combattent & reproduisent contre lui les moyens employés par divers orateurs dans les précédentes séances.

Vaublanc & Vauvilliers ont défendu le projet ; ils ont fait sentir que le moyen de pourvoir même aux dépenses de la guerre, c'est d'établir l'ordre dans les finances, & que ces bons & ordonnances n'en seront pas moins payés, mais le seront à Paris.

On a, dit Vauvilliers, prétendu que par ce moyen on vouloit empêcher le gouvernement de continuer la guerre, si elle étoit encore nécessaire. Cette pensée n'est entrée dans l'esprit d'aucun de nous. On dit aussi & des journaux répandent qu'une attaque se prépare contre la constitution. Non, nous la voulons tous, & il n'est pas un homme, je ne dirai pas patriote, on sait l'abus qu'on a fait de ce mot, mais un homme honnête, qui ait le moindre sentiment de civisme, qui ne reconnoisse que nous devons à cette constitution l'amélioration successive que nous éprouvons depuis six mois. Ceux qui ont montré le plus d'attachement pour la constitution de 1791, ont donné par cet attachement même un gage de la fidélité qu'ils ont jurée à la constitution actuelle. Tel est mon sentiment, & le conseil ne pardonnera d'avoir saisi cette occasion d'en faire la déclaration solennelle.

Vaublanc propose par amendement que l'ordre des paiemens des bons & ordonnances ne soit pas changé, & qu'ils soient acquittés suivant la date des *visa* qu'ils ont reçus.

Nota. La discussion s'est encore prolongée quelque tems ; les propositions d'ajournement ont été écartées, & l'urgence déclarée ; le projet a été alors mis aux voix article par article, & une nouvelle discussion s'est engagée sur les amendemens qu'on a proposés.

(Nous les ferons connoître demain).

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BERNARD-SAINT-AMÉRIQUE.

Séance du 9 messidor.

Sur le rapport de Portalis, le conseil approuve la ré-

solution du 22 prairial, relative aux loix des 3 brumaire an 4 & 14 frimaire an 5, qui excluent des fonctionnaires publics de leurs places jusqu'à la paix générale.

Lebrun fait un rapport sur la résolution du 30 prairial, qui autorise la trésorerie à faire des négociations ; il trouve que ce mot générique de *négociations* est extrêmement vague ; qu'on auroit dû définir chaque espèce de négociations, afin de savoir à quel ministre l'une ou l'autre auroit dû être attribuée. La disposition de la résolution qui laisse aux commissaires de la trésorerie à payer dans l'ordre qu'ils adopteront, est extrêmement vicieuse & peut compromettre la liberté de la république. Quand on ne peut pas tout payer, il faut payer avec choix, & les paiemens doivent être proportionnés sur l'urgence des besoins. Or, le droit de régler l'ordre des paiemens suivant le degré d'urgence, est inhérent par sa nature au gouvernement ; & ce seroit initier la trésorerie dans les secrets du directoire, que de lui transporter ce droit. La commission propose de rejeter la résolution.

Dupont (de Nemours) rend justice à l'intention qui a dicté ce projet de loi ; on l'a proposé, dit-il, pour faire cesser la mauvaise distribution de fonds qui a derrière tant de parties importantes, pour faire payer des dépenses d'opéra, de musique ou des fournisseurs plus ou moins influens. Mais il croit néanmoins que cette résolution seroit du plus grand danger, en ce qu'elle seroit de donner le secret de l'état aux commissaires de la trésorerie, afin qu'ils pussent juger du plus ou moins d'urgence des divers paiemens à faire.

Le conseil rejette la résolution.

Les commissaires nommés pour l'examen de la résolution relative à la ci-devant duchesse d'Orléans & au ci-devant prince de Conti, sont Tronchet, Baudin, Regnier, Lavis & Portalis.

Bourse du 9 messidor.

| | |
|---|---|
| Amsterdam...60 $\frac{1}{2}$, 62, 61 $\frac{7}{8}$. | Lausanne.....2, 5 $\frac{1}{2}$. |
| <i>Idem</i> courant...58 $\frac{1}{8}$, 59 $\frac{1}{8}$. | Lond..25 l. 5 s...24 l. 15 s. |
| Hamb.....185 $\frac{1}{2}$, 183 $\frac{1}{2}$. | Inscrip.27 l. 10 s., 27 l. 20 s. |
| Madrid.....1 l. 13 s. 9 d. | Bon $\frac{3}{4}$.17 l. 15 s., 18 l. 25 s. |
| Mad. effect.....13 l. 15 s. | 17 l. 10 s., 17 l., 16 l. 15 s. |
| Cadix.....11 l. 13 s. 9 d. | Bon $\frac{1}{2}$35 l. p. $\frac{8}{16}$ p. |
| Cad. effect.....13 l. 15 s. | Or fin.....102 l. 15 s. |
| Gènes.....92, 90. | Ling. d'arg....50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$. |
| Livourne.....101, 100. | Piastre.....5 l. 4 s. 3 d. |
| Lyon.....1 $\frac{1}{4}$. | Quadruple....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$. |
| Marseille.....1 $\frac{1}{4}$. | Ducat d'Hol....11 l. 6 s. |
| Bordeaux.....1 $\frac{1}{2}$. | Souverain.....33 l. 15 s. |
| Montpellier...1 $\frac{1}{2}$. | Guinée.....25 l. 2 s. |
| Bâle.....1 $\frac{3}{4}$, 4 $\frac{1}{2}$. | |

Espirit $\frac{5}{8}$, 400 à 405 l. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 330 l. — Huile d'olive, 11 3 s., 4 s. — Café Martinique, 21., 21. 1 s. — *Idem* Saint-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Harbourg, 2 l. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 15 s. $\frac{1}{2}$, 15 s. 9 d. — Chandelle, 00. — Coton du Levant, 1 l. 14 s. à 2 l. 4 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel, 4 l. 3 s., 10 s.

NOU
N
Prime

Pressant besoin
faite à des
la garnison
naires. — A

Les sousc
ver d'interr
VELLES Po
de renouvel
l'expiration
bureau, ru
intermédiaire
lenteurs, e
désagréable
Prix de b
16 liv. pou

De toutes
celle qui par
Depuis près
multiplier d
liation, elle
les Anglais
française qu
ses pertides
que par les
tique, elle
elle n'en a p
dans ses pro
elle lui est
midés par la
tages contre

Il y a ic
soldat fran
recherches
venement
la garnison
A Livou